

Image not found or type unknown



Demande de remboursement de charge

Par **Leroy51**, le **20/02/2015** à **21:20**

Bonjour

Aujourd'hui j'ai rendu les clefs de mon appartement d'un loyer de 500 euros + 50 de charge dont 12 euros pour la visite annuel de la chaudière. Je suis rester 32 mois dans cet appartement et le chauffagiste et venu qu'une seule foi ce qui correspond à 1 an. Ai-je le droit de réclamer 20 mois de charge pour la visite de la chaudière?